



Le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières

Rapport annuel 2020-2021



LE BUREAU DE TRANSITION CANADIEN
EN VALEURS MOBILIÈRES

CANADIAN SECURITIES TRANSITION OFFICE

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la ministre des Finances	2
Aperçu	3
Notre équipe	5
Rapport sur les activités	7
Perspectives	14
Faits saillants financiers	15
Responsabilité de la direction concernant l'information financière.....	20
Rapport de l'auditeur	21
États financiers et notes	24

Le 31 juillet 2021

L'honorable Chrystia Freeland
Vice-première ministre et ministre des Finances
Ministère des Finances
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Madame la Ministre,

Nous sommes heureux de vous soumettre le Rapport annuel du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (le « Bureau de transition ») pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Le Bureau de transition se concentre sur le développement des capacités afin d'appuyer l'administration du mandat sur le risque systémique en vertu de la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* (LSMC) proposée. Nos travaux sont suffisamment avancés pour assurer l'administration initiale des dispositions de la LSMC sur le risque systémique; toutefois, il reste des années de travail à faire pour développer pleinement cette capacité. Le Bureau de transition aide également le gouvernement du Canada à l'égard du régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux proposé et des questions de politique sur les marchés des capitaux dans d'autres domaines d'intérêt fédéral.

La crise financière mondiale de 2008 et les tensions du marché liées à la COVID au début de 2020 ont démontré comment les marchés des capitaux peuvent être une source ou un vecteur de risque systémique, qui menace les revenus, l'épargne et les emplois des Canadiens. L'administration de la LSMC s'inscrirait dans un effort plus large visant à renforcer la résilience du système financier et de l'économie du Canada.

Le budget fédéral de 2021 a proposé un financement supplémentaire de 12 millions de dollars pour le Bureau de transition. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a voté la suppression du financement proposé dans le projet de loi C-30, la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2021*. Le Parlement a rejeté une motion du gouvernement visant à rétablir la disposition de financement à l'étape du rapport du comité. Le Bureau de transition s'attend à pouvoir fonctionner jusqu'en mars 2022 en utilisant les fonds existants, mais si aucun financement supplémentaire n'est accordé en 2021-2022, il lui faudrait alors commencer à mettre fin à ses activités.

Notre solide équipe d'employés dévoués est déterminée à améliorer la stabilité et l'intégrité des marchés des capitaux du Canada. Il s'agit de notre objectif fondamental alors que nous travaillons à la mise en œuvre de la LSMC. Nous vous remercions de votre soutien continu.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.



Douglas M. Hyndman
Président et premier dirigeant

APERÇU

Le gouvernement du Canada a mis sur pied le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (le « Bureau de transition ») afin de diriger et de gérer la transition à un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières et à une autorité canadienne de réglementation des valeurs mobilières. Nous appuyons le gouvernement du Canada sur les questions liées aux marchés des capitaux, y compris la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* (LSMC) proposée par le gouvernement fédéral et la participation fédérale au régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux (le « régime coopératif ») proposé.

Le Parlement du Canada a un rôle à jouer dans la réglementation des valeurs mobilières en ce qui concerne les questions d'importance et de portée véritablement nationales, y compris la gestion du risque systémique lié aux marchés des capitaux du Canada et la protection de l'intégrité de ces marchés par la dissuasion et la sanction de la conduite criminelle. La LSMC proposée contribuerait à renforcer la résilience des marchés des capitaux, du système financier et de l'économie du Canada. La LSMC donnerait des pouvoirs pour détecter, surveiller et gérer les risques systémiques liés aux marchés des capitaux du Canada. Elle permettrait également d'améliorer l'application de la loi contre les activités criminelles dans nos marchés, de mieux protéger les investisseurs et d'accroître la confiance dans l'intégrité des marchés. La LSMC s'appliquerait partout au Canada et serait administrée en collaboration avec les provinces et les territoires.

Le gouvernement du Canada applique la LSMC par l'entremise du régime coopératif depuis 2013. Aux termes du régime coopératif, la réglementation des marchés des capitaux des provinces et des territoires participants serait administrée en même temps que la LSMC par l'entremise d'un organisme unique de réglementation. Les gouvernements de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, du Yukon et du Canada ont accepté de se joindre au régime coopératif (les « administrations participantes »).

Le travail d'élaboration de la législation sur le régime coopératif est complexe et prend beaucoup de temps. Les travaux ont été retardés alors que les gouvernements participants ont pris des mesures pour répondre à la pandémie de COVID-19 et préparer la reprise économique, ainsi que pour mettre en œuvre des réformes de la législation provinciale sur les valeurs mobilières. Le gouvernement du Canada maintient son engagement envers l'initiative du régime coopératif; la LSMC est toutefois une priorité distincte.

Le Bureau de transition se concentre principalement sur la mise en œuvre des dispositions nationales de la LSMC sur la collecte de renseignements et le risque systémique. Nous

développons la capacité de répondre aux besoins prioritaires en matière de données et de nous préparer à administrer le mandat de la LSMC au chapitre du risque systémique, soit dans le cadre du régime coopératif, soit par une autorité fédérale intérimaire qui exercerait ses activités avant le lancement du régime coopératif. Nous appuyons également le gouvernement sur d'autres aspects de la mise en œuvre du régime coopératif et fournissons des conseils stratégiques sur les marchés des capitaux dans d'autres domaines d'intérêt fédéral.

NOTRE ÉQUIPE

Le Bureau de transition est mené par une équipe de direction et est soutenu par des employés travaillant à ses bureaux de Vancouver et de Toronto.

ÉQUIPE DE DIRECTION

Douglas M. Hyndman – *Président et premier dirigeant*

M. Hyndman a été nommé président et premier dirigeant du Bureau de transition en 2009. Auparavant, il avait été président de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique. À ce titre, il a joué un rôle actif au sein des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), l'association des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières. De 1995 à 2003, il a été président des ACVM et, de 2005 à 2009, il a présidé le Comité directeur sur le régime de passeport de cet organisme.

Peter Grant – *Chef des opérations et du risque systémique*

Avant de se joindre au Bureau de transition en 2009, M. Grant a été chef de l'information à la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique. Il a également travaillé à la Bourse de Vancouver, à la Canadian Venture Exchange et au laboratoire de recherche TRIUMF en physique nucléaire subatomique et en physique des particules.

Leigh-Anne Mercier – *Chef du service juridique*

M^{me} Mercier s'est jointe au Bureau de transition en 2009. Auparavant, elle a été conseillère spéciale du président de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, où elle a occupé divers postes comportant des responsabilités croissantes dans le domaine juridique de 1998 à 2009. Elle a aussi travaillé à la Commission des valeurs mobilières du Manitoba et à la société Thompson Dorfman Sweatman.

Jay Whitwham – *Chef des finances et de l'administration*

Avant de se joindre au Bureau de transition en 2010, M. Whitwham était un conseiller professionnel offrant des services financiers aux petites et moyennes entreprises ayant besoin d'une expertise dans les domaines de la stratégie, du financement, des fusions et acquisitions et de la restructuration. Auparavant, il a été notamment chef des finances et il a occupé des postes de direction en matière financière dans des entreprises manufacturières et technologiques, y compris une société internationale de pâtes et papiers cotée à la TSX. M. Whitwham est membre de l'ordre des comptables professionnels agréés de la Colombie-Britannique.

EXPERTISE SUPPLÉMENTAIRE

Nous retenons les services de Dwight Willett à titre de responsable de la mise en œuvre chargé d'aider l'équipe de mise en œuvre composée de hauts fonctionnaires ainsi que le Comité de transition qui est constitué de cadres provenant des organismes de réglementation des administrations participantes, relativement à des questions liées à l'intégration du régime coopératif. M. Willett possède une expertise en matière de surveillance de programmes importants et de gestion du changement.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS

Le Bureau de transition possède de solides connaissances en réglementation des marchés des capitaux ainsi qu'une précieuse expérience des travaux de planification et d'élaboration de la mise en œuvre du régime coopératif.

Notre principal objectif est de développer la capacité d'administrer le mandat relatif au risque systémique énoncé dans la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* proposée. Nous appuyons également la participation fédérale au régime coopératif, y compris l'octroi de fonds fédéraux et d'autres formes de soutien à l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC), l'organisme intérimaire multilatéral responsable des aspects opérationnels de l'intégration du régime coopératif.

Administration de la LSMC

Les dispositions sur le risque systémique et la collecte nationale de données de l'avant-projet de LSMC visent à promouvoir et à protéger la stabilité du système financier canadien grâce à la gestion du risque systémique lié aux marchés des capitaux. Le mandat relatif au risque systémique énoncé dans la LSMC proposée consiste à :

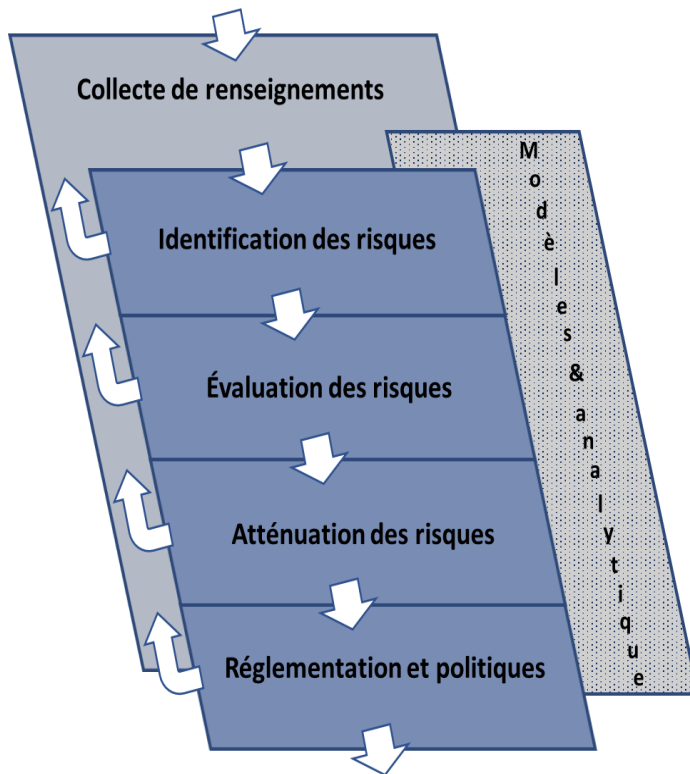
- surveiller les activités menées sur les marchés des capitaux, notamment par la collecte, le regroupement et l'analyse de renseignements;
- repérer, cerner et atténuer les risques systémiques liés aux marchés des capitaux;
- contribuer, dans le cadre du régime de réglementation financière du Canada, à la stabilité du système financier.

Le Bureau de transition se concentre sur la mise en œuvre des dispositions nationales de la LSMC sur la collecte de renseignements et le risque systémique. Notre travail a progressé considérablement, et des processus visant à appuyer l'administration initiale du mandat relatif au risque systémique énoncé dans la LSMC sont en place. Des progrès considérables ont été réalisés dans la détermination des données commerciales et réglementaires prioritaires et des lacunes en matière de données, la rédaction et la mise à l'essai des processus, l'évaluation et l'examen rétrospectif des indicateurs et des modèles, et l'élaboration d'approches initiales en matière de réglementation.

Nous mettons à profit les recherches et les méthodes d'organisations internationales et d'organismes de réglementation étrangers, nous apprenons de ce que d'autres ont déjà élaboré avec succès et, s'il y a lieu, nous adoptons les aspects qui conviennent aux marchés des capitaux du Canada. L'avancement de nos travaux a grandement profité d'un réseau d'organismes de réglementation, de banquiers centraux et d'universitaires de partout dans le

monde qui se sont montrés intéressés à appuyer l'établissement d'un mandat en matière de risque systémique pour les marchés des capitaux canadiens.

Notre approche de mise en œuvre porte sur cinq grands éléments fonctionnels nécessaires à l'administration du mandat relatif au risque systémique en vertu de la LSMC. Le diagramme ci-dessous illustre les cinq éléments, ainsi que leurs flux et leurs interactions au sein d'un cadre intégré :



Collecte de renseignements : recueillir et stocker un ensemble complet de données et de renseignements sur les marchés des capitaux nationaux.

Identification des risques : effectuer une surveillance des risques systémiques; déterminer et estimer les risques potentiels aux fins d'évaluation.

Évaluation des risques : évaluer l'imminence et l'incidence des risques systémiques; effectuer une analyse approfondie.

Atténuation des risques : élaborer, mettre en œuvre et surveiller les stratégies d'atténuation des risques systémiques.

Réglementation et politiques : rédiger des ordonnances et des règlements pour la collecte de renseignements et l'atténuation des risques; assurer une coordination avec d'autres organismes de réglementation.

Voici l'état de nos travaux et de nos progrès en 2020-2021 pour chacun des éléments fonctionnels.

Collecte de renseignements
<p><i>Buts</i> :</p> <p>Des capacités initiales de données et d'analyse sont en place, grâce à des sources de données accessibles au public et des services d'abonnement commercial. Les lacunes dans les données sont documentées et priorisées.</p>

État :

Un environnement technique robuste a été établi, y compris des plateformes de données commerciales qui fournissent une gamme de données actuelles et historiques à l'appui des besoins de recherche et de surveillance. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs de données commerciales pour tirer pleinement parti de leurs produits à nos fins.

Un catalogue contenant plus de 200 regroupements de données existantes sur les marchés des capitaux provenant d'organismes de réglementation et d'autres organismes canadiens a été établi et est mis à jour deux fois par année (les mises à jour de 2020-2021 ont été reportées en raison de la pandémie). Les lacunes dans les données ont été documentées et priorisées.

Des procédures de demande de renseignements en vertu de la LSMC ont été élaborées et des ébauches de demandes de renseignements prioritaires sont en préparation.

Les marchés des capitaux font l'objet d'une surveillance au moyen d'un vaste ensemble de statistiques sur les marchés des actions, des instruments à taux fixe, des fonds de placement, des taux de changes, des métaux précieux et des produits de base du Canada, à l'aide de données publiques et commerciales.

Progrès réalisés en 2020-2021 :

Une analyse préliminaire a été effectuée pour deux secteurs de l'industrie qui gèrent d'importantes quantités d'actifs financiers pour le compte des Canadiens. Une analyse annuelle des repères financiers utilisés sur les marchés des capitaux du Canada a également été mise à jour.

On a commencé à élaborer une demande de renseignements pour des données hautement prioritaires sur les marchés des capitaux qui ne sont actuellement pas disponibles ailleurs. Ce processus exhaustif comprend l'évaluation des approches et des expériences d'autres administrations, la définition des objectifs et des exigences pour les données demandées et la détermination des diverses catégories de participants au marché auxquelles la demande s'appliquerait. Un projet pilote d'application commerciale permettant à des organisations externes de soumettre des données en toute sécurité a également été mené.

Nous avons continué de développer et d'élargir les capacités de nos plateformes de données commerciales, y compris l'automatisation des flux de données dans notre série d'indicateurs de risque systémique.

Identification des risques

Buts :

Des indicateurs et des modèles de risque adaptés aux marchés des capitaux canadiens sont définis et en cours d'élaboration. L'analyse préliminaire des sujets de risque prioritaires est bien avancée et les tendances émergentes sont surveillées.

État :

Des processus structurés d'identification des risques ont été élaborés à partir d'un cadre de registre des risques conforme aux principes et aux approches de l'Organisation internationale des commissions de valeurs utilisés par divers organismes de réglementation d'autres administrations. Un registre préliminaire des risques systémiques possibles est en place et est tenu à jour.

Une première série d'indicateurs de risque, de statistiques sur les marchés, de mesures, d'indices de risque et d'autres modèles ont été élaborés à l'aide de données canadiennes; ces outils diagnostiques sont continuellement perfectionnés et d'autres outils sont mis au point.

L'analyse approfondie de divers sujets de risque prioritaires progresse. Pour bon nombre de ces risques, il faudra avoir accès à des données supplémentaires afin d'effectuer une évaluation complète.

Progrès réalisés en 2020-2021 :

Les travaux se sont poursuivis en vue d'élaborer une série d'indicateurs et de modèles canadiens de risque systémique à partir de données publiques et commerciales. Chacun des quelque 60 indicateurs de risque de notre série préliminaire a été analysé. Il s'agissait notamment d'examiner le rendement de chaque indicateur au cours des périodes précédentes de tensions financières, comme la bulle technologique de la fin des années 1990 et la crise financière mondiale de 2008.

Les marchés des capitaux ont fait l'objet d'une surveillance étroite en raison des tensions liées à la COVID au printemps 2020, et ces tensions ont été évaluées de façon plus poussée au cours de l'année afin de mieux comprendre leur origine et leur transmission entre les marchés.

Des séances d'information sur plusieurs sujets clés associés au risque lié aux marchés des capitaux ont été élaborées et présentées dans le cadre d'ateliers interactifs avec des fonctionnaires de Finances Canada.

Évaluation des risques

Buts :

Des processus sont établis pour évaluer l'imminence des risques liés aux marchés des capitaux et estimer les répercussions possibles sur l'économie canadienne.

État :

Des procédures d'évaluation des risques ayant un niveau élevé ont été élaborées à partir des approches adoptées par d'autres organismes, dont le FMI. L'évaluation complète vise à estimer la probabilité que le risque se concrétise et à confirmer qu'il pourrait vraisemblablement constituer une menace pour l'économie canadienne. Ces procédures seront testées et peaufinées.

Progrès réalisés en 2020-2021 :

Le processus d'évaluation des risques a été étoffé grâce à l'inclusion d'un modèle de premier plan du produit intérieur brut à risque fondé sur les données canadiennes. Ce modèle sera un des nombreux outils de mesure des effets négatifs possibles d'un risque pour l'économie canadienne. L'élaboration d'un indice préliminaire de stress financier canadien et l'amélioration d'un modèle de probabilité de récession ont également été achevées.

La mise à l'essai de l'ébauche des procédures d'évaluation des risques a été reportée, car on a privilégié les travaux d'évaluation des tensions du marché liées à la COVID.

Atténuation des risques

Buts :

Des processus sont établis pour désigner les indices de référence d'importance systémique, les produits d'importance systémique (titres ou dérivés) et les pratiques comportant des risques systémiques.

État :

Un cadre provisoire d'atténuation des risques est en place et vise à :

- déterminer les stratégies d'atténuation possibles;
- évaluer ces stratégies individuellement et en combinaison;
- recommander la stratégie la plus efficace;
- coordonner les interventions réglementaires avec d'autres organismes;
- surveiller l'efficacité des interventions réglementaires et déterminer si un traitement réglementaire est toujours nécessaire.

Des procédures détaillées d'évaluation de l'importance systémique des indices de référence et des produits ont été élaborées. Des procédures d'évaluation du risque systémique des pratiques seront élaborées.

Progrès réalisés en 2020-2021 :

Des essais provisoires de l'importance systémique de deux catégories de produits ont été réalisés. D'autres travaux relatifs aux processus et aux tests prévus pour 2020-2021 ont été reportés en raison des priorités liées à la COVID.

Réglementation et politiques

Buts :

Le processus de réglementation de la LSMC est documenté et les règlements initiaux possibles sont déterminés aux fins d'élaboration.

État :

Des processus pour présenter des demandes de renseignements et adopter des règlements en vertu de la LSMC ont été rédigés. Ces processus provisoires seront peaufinés davantage en consultation avec les fonctionnaires du gouvernement du Canada.

Progrès réalisés en 2020-2021 :

Des processus personnalisés ont été élaborés en ce qui touche la présentation des demandes de renseignements, la désignation de répertoires des opérations et l'émission d'ordonnances urgentes par une autorité fédérale intérimaire. Ces processus tiennent compte de mécanismes procéduraux distincts pour l'administration de la LSMC par une autorité intérimaire dans des domaines qui diffèrent de l'administration sous le régime coopératif. Les processus relatifs à une autorité intérimaire pour d'autres secteurs de l'administration de la LSMC ont également été terminés.

Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

L'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC), l'organisme intérimaire multilatéral responsable des aspects opérationnels de l'intégration du régime coopératif, a terminé tous les travaux d'intégration qui peuvent être exécutés d'ici à ce que les gouvernements participants fassent progresser davantage la législation habilitante du régime coopératif. Conscient de ce fait, le conseil d'administration de l'OMAMC a décidé de mettre ses activités en pause le 31 mars 2021 et de préserver son produit de travail en vue d'une réactivation lorsque le calendrier de lancement du régime coopératif sera plus précis.

Le Bureau de transition met à la disposition de l'OMAMC des fonds fédéraux et lui fournit gratuitement des locaux à bureaux et certains services de soutien administratif. Au 31 mars 2021, l'OMAMC a reçu un total de 27,4 millions de dollars dans le cadre d'une entente de financement de 30 millions. Comme l'OMAMC n'est pas opérationnelle, ses besoins financiers permanents ont été réduits considérablement et l'entente de financement ne convient plus à la nature et à la portée de ses activités. Le Bureau de transition et l'OMAMC ont donc convenu de mettre fin à l'entente de financement et de la remplacer par une nouvelle entente de financement. La nouvelle entente de financement est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021 et met à la disposition de l'OMAMC un financement global de 350 000 \$ pour couvrir ses coûts permanents. Une somme de 50 000 \$ a été accordée en vertu de l'entente initiale pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021. Aucun autre financement n'est disponible en vertu de l'entente initiale.

De plus amples renseignements sur les activités et les progrès de l'OMAMC figurent dans son rapport annuel, disponible sur le site cmaio.ca.

Autres mesures de soutien à la mise en œuvre du régime coopératif

Le Bureau de transition fournit les services de responsable de la mise en œuvre pour aider l'équipe de fonctionnaires et le comité formé de cadres supérieurs des organismes de réglementation des administrations participantes à régler des questions liées à l'intégration des activités de réglementation existantes en un organisme unique de réglementation. Le Bureau de transition contribue également aux secteurs d'intégration qui ont des interdépendances avec l'administration de la LSMC.

Répercussions de la COVID-19

Le personnel du Bureau de transition est en télétravail depuis mars 2020. Notre infrastructure technique infonuagique et nos solides capacités de vidéoconférence ont permis une transition harmonieuse et notre travail n'a pas été interrompu. Nous continuons de surveiller l'information provenant des autorités de santé publique et nous prévoyons commencer la transition vers nos installations dès que l'administration de la deuxième dose des vaccins sera plus avancée.

PERSPECTIVES

Les administrations participantes ont annoncé en mai 2018 que le régime coopératif ne serait pas opérationnel à l'automne 2018, comme prévu. Les administrations participantes maintiennent leur engagement à l'égard du régime coopératif et continuent de travailler au cadre législatif en prévision de sa mise en œuvre, bien qu'il n'existe actuellement aucun calendrier de lancement.

Le budget fédéral de 2021 a proposé un financement supplémentaire de 12 millions de dollars pour le Bureau de transition. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a voté la suppression du financement proposé dans le projet de loi C-30, la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2021*. Le Parlement a rejeté une motion du gouvernement visant à rétablir la disposition de financement à l'étape du rapport du comité. Le Bureau de transition s'attend à pouvoir fonctionner jusqu'en mars 2022 en utilisant les fonds existants, mais si aucun financement supplémentaire n'est accordé en 2021-2022, il lui faudrait alors commencer à mettre fin à ses activités.

En 2021-2022, le Bureau de transition aura toujours pour objectif de renforcer sa capacité d'administrer le mandat de gestion du risque systémique en vertu de la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* proposée, tout en appuyant la participation fédérale au régime coopératif. Nous disposons d'une solide équipe de base chargée d'améliorer la stabilité et l'intégrité des marchés des capitaux du Canada.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Le tableau qui suit résume les principaux faits saillants financiers du Bureau de transition pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2021, et les chiffres du budget et de l'exercice précédent à titre de comparaison.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021 Budget	2021 Chiffres réels	2020 Chiffres réels
Charges d'exploitation	5 849	5 278	5 077
Financement de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux	4 500	7 046	4 436
Total des charges	10 349	12 324	9 513
Intérêts créditeurs	115	103	540
Résultats nets d'exploitation	(10 234)	(12 221)	(8 973)
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation		(12 121)	(8 909)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(18)	(15)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(12 139)	(8 924)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		8 508	20 647
Actif financier net		7 987	20 227
Excédent accumulé		8 214	20 435

Examen de l'exercice 2020-2021

Le Bureau de transition se prépare à l'administration réussie du mandat de gestion du risque systémique en vertu de la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* fédérale proposée et appuie Finances Canada relativement aux questions liées à la LSMC et au régime coopératif. Le Bureau de transition fournit également du financement et d'autres formes de soutien à l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux, une société sans but lucratif responsable des aspects opérationnels de l'intégration du régime coopératif.

Nous disposons d'une équipe de spécialistes du risque et de conseillers juridiques qui se consacrent au renforcement des capacités d'administrer le mandat en matière de risque systémique prévu par la LSMC. Notre objectif est d'établir des processus et des capacités pour répondre aux besoins en données prioritaires et être prêts à réagir efficacement aux risques systémiques potentiels une fois la LSMC adoptée.

Résultats nets d'exploitation et chiffres réels de 2019-2020

Les charges totales du Bureau de transition pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 s'élevaient à 12 324 000 \$, en hausse par rapport à 9 513 000 \$ pour la même période l'année précédente. Cette hausse résulte surtout de l'augmentation des besoins de financement de l'OMAMC en raison de sa décision de suspendre ses activités le 31 mars 2021. Les charges d'exploitation du Bureau de transition ont aussi légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont passées de 5 077 000 \$ l'exercice précédent à 5 278 000 \$. Les coûts plus élevés liés à la rémunération et aux avantages sociaux ainsi qu'aux données et à la technologie pour l'exercice en cours ont été partiellement compensés par une réduction des coûts des déplacements, des consultations et des services externes.

Les charges liées à la rémunération et aux avantages sociaux ont été de 3 647 000 \$, en hausse par rapport à 3 306 000 \$ l'année précédente. La hausse reflète l'augmentation des effectifs, les rajustements salariaux annuels et l'augmentation des congés non utilisés. Le Bureau de transition comptait en moyenne 18 postes équivalents temps plein pour l'exercice 2021 comparativement à 16 il y a un an.

Les frais d'utilisation de locaux sont passés de 918 000 \$ l'exercice précédent à 929 000 \$. Les taux de location-bail ont augmenté pendant l'année en cours; ils ont été compensés en partie par une légère baisse des frais d'exploitation des propriétaires et une réduction des frais d'entretien des bureaux.

Les charges de services externes ont diminué, passant de 379 000 \$ l'exercice précédent à 345 000 \$, les coûts d'embauche de personnel étant moindres pour l'exercice en cours.

Les charges au titre des déplacements et des consultations, des données et de la technologie et des services administratifs ont totalisé 329 000 \$, en baisse par rapport à 441 000 \$ il y a un an. Les activités liées aux voyages ont été considérablement réduites en raison de la COVID-19, tandis que les frais d'administration ont également été moins élevés en raison des dispositions relatives au travail à domicile au cours de l'année. Cela a été partiellement compensé par une hausse des coûts liés aux données et à la technologie à mesure que nos capacités d'analyse ont été élargies avec d'autres abonnements à des services de données commerciales.

À 28 000 \$, les charges d'amortissement ont légèrement diminué comparativement à 33 000 \$ l'an dernier, en raison de dépenses en immobilisations moins élevées.

Des fonds de 7 046 000 \$ ont été versés à l'OMAMC, en hausse par rapport à 4 436 000 \$ un an plus tôt. Le Bureau de transition a financé les coûts d'exploitation de l'OMAMC pour l'année et les coûts de mise en pause de ses activités au 31 mars 2021, y compris les indemnités de départ

contractuelles versées aux employés qui n'ont pu être replacés chez les organismes provinciaux de réglementation participants.

À 103 000 \$, les intérêts créditeurs ont diminué par rapport aux 540 000 \$ de l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable au recul important des taux d'intérêt par rapport à l'année précédente. Les soldes de trésorerie moyens inférieurs à ceux de l'exercice précédent ont également été un facteur.

Les résultats nets d'exploitation pour l'exercice furent un déficit de 12 221 000 \$. Le Bureau de transition a conclu l'exercice avec un excédent accumulé de 8 214 000 \$ au 31 mars 2021. Les résultats nets d'exploitation de l'exercice précédent ont donné lieu à un déficit de 8 973 000 \$ et à un excédent accumulé de 20 435 000 \$ au 31 mars 2020.

Résultats nets d'exploitation et budget de 2020-2021

Le total des charges de 12 324 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 a été de 19 % supérieur aux charges de 10 349 000 \$ prévues au budget. Le financement de l'OMAMC pour l'exercice a dépassé son budget en raison de sa décision de suspendre ses activités le 31 mars 2021. Cela a été partiellement compensé par le fait que les dépenses d'exploitation du Bureau de transition ont été inférieures au budget pour l'exercice.

Les charges d'exploitation du Bureau de transition de 5 278 000 \$ étaient inférieures de 10 % au budget de 5 849 000 \$. Le montant pour éventualités non utilisé a été le principal facteur; les frais de déplacement et de consultation, les services externes et les frais de locaux ont aussi été inférieurs au budget.

Les charges liées à la rémunération et aux avantages sociaux de 3 647 000 \$ ont été de 2 % supérieures aux 3 570 000 \$ prévus au budget. Une augmentation des vacances non utilisées fait que les coûts ont dépassé le budget de l'année.

Les frais d'utilisation de locaux de 929 000 \$ ont été inférieurs de 5 % au budget de 983 000 \$, ce qui s'explique par des frais d'entretien des bureaux et des frais d'exploitation du propriétaire moins élevés que prévu.

Les charges au titre des services externes se sont élevées à 345 000 \$, soit 28 % de moins que le montant de 478 000 \$ prévu au budget. Le recours aux services externes a été moins important que prévu en raison du report du lancement du régime coopératif.

Les charges au titre des déplacements et des consultations, des données et de la technologie et des services administratifs ont totalisé 329 000 \$, soit 32 % de moins que le montant de 481 000 \$ prévu au budget. La diminution des frais de déplacement et de consultation est le facteur le plus important. Le budget supposait un retour progressif aux activités de voyage à

l'extérieur de la ville au cours de la deuxième moitié de l'année; celles-ci ont toutefois été interrompues pendant toute l'année en raison de la pandémie. Les frais d'administration ont été inférieurs au budget en raison des modalités de télétravail. Les coûts liés aux données et à la technologie ont été moins élevés puisque nous n'avons pas ajouté autant de capacité sur le plan des données commerciales que prévu.

Les charges d'amortissement de 28 000 \$ ont été inférieures de 24 % au montant de 37 000 \$ prévu au budget en raison de dépenses en immobilisations inférieures aux prévisions.

Le budget du Bureau de transition au titre des charges d'exploitation pour l'exercice comprenait un fonds pour éventualités de 300 000 \$ qui n'a pas été utilisé.

Un financement de 7 046 000 \$ a été versé à l'OMAMC, soit 57 % de plus que les 4 500 000 \$ prévus au budget. Le Bureau de transition a financé les coûts d'exploitation de l'OMAMC pour l'année et les coûts non budgétés de mise en pause de ses activités, y compris les indemnités de départ contractuelles versées aux employés qui n'ont pu être replacés chez les organismes provinciaux de réglementation participants.

Les revenus d'intérêts de 103 000 \$ ont été inférieurs aux 115 000 \$ prévus au budget. Les soldes de trésorerie moyens ont été inférieurs aux prévisions budgétaires pour l'exercice.

Flux de trésorerie

L'encaisse a augmenté de 12 139 000 \$ au cours de la période de 12 mois terminée le 31 mars 2021, comparativement à une baisse de 8 924 000 \$ pour la même période l'an dernier.

Un montant de 12 121 000 \$ a été affecté aux activités d'exploitation au cours de l'exercice, ce qui témoigne du déficit d'exploitation de l'année net des mouvements hors caisse. Le montant utilisé pour les activités d'exploitation a atteint 8 909 000 \$ un an plus tôt. L'augmentation des besoins de financement de l'OMAMC liés à la pause de ses activités a principalement contribué à l'utilisation accrue de la trésorerie.

Les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations se sont élevés à 18 000 \$ pour l'exercice, en hausse par rapport à 15 000 \$ pour l'exercice précédent.

Le Bureau de transition a conclu l'exercice avec une position de trésorerie de 8 508 000 \$, en baisse par rapport à 20 647 000 \$ pour l'exercice précédent.

Situation financière

Au 31 mars 2021, l'actif financier net du Bureau de transition s'élevait à 7 987 000 \$, en baisse par rapport à 20 227 000 \$ pour l'exercice précédent. L'actif financier net se compose de la

trésorerie et des équivalents de trésorerie de 8 508 000 \$ ainsi que de débiteurs de 111 000 \$, compensé par les créditeurs et les charges à payer de 632 000 \$.

Grâce à un actif non financier de 227 000 \$, le Bureau de transition a terminé l'exercice avec un excédent accumulé de 8 214 000 \$, en baisse par rapport à l'excédent accumulé de 20 435 000 \$ de l'exercice précédent.

Le budget fédéral de 2021 propose un financement supplémentaire de 12 millions de dollars pour le Bureau de transition. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a voté la suppression du financement proposé dans le projet de loi C-30, la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2021*. Le Parlement a rejeté une motion du gouvernement visant à rétablir la disposition de financement à l'étape du rapport du comité. Le Bureau de transition s'attend à pouvoir fonctionner jusqu'en mars 2022 en utilisant les fonds existants, mais si aucun financement supplémentaire n'est accordé en 2021-2022, il lui faudrait alors commencer à mettre fin à ses activités.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La préparation des états financiers du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (le « Bureau de transition ») conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et à d'autres renseignements financiers figurant dans le présent rapport annuel relève de la responsabilité de la direction du Bureau de transition. Au besoin, nous nous sommes fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement afin de préparer les présents états financiers.

La direction s'acquitte de ses responsabilités relatives à l'information financière en maintenant des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est protégé, que les comptes sont tenus comme il se doit, qu'une information financière exacte est préparée en temps utile et que le Bureau de transition se conforme à toutes les exigences de la loi.

Les présents états financiers ont été audités par la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est inclus dans le présent document.



Douglas M. Hyndman
Président et premier dirigeant



Jay G. Whitwham
Chef des finances et de l'administration

Vancouver (Canada)

Le 27 juillet 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières
et à la ministre des Finances

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (le « Bureau de transition »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau de transition au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Bureau de transition conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique que le Bureau de transition a demandé du financement supplémentaire lequel n'a pas été approuvé. Comme il est indiqué à la note 1, cet événement ou situation, conjugué aux autres questions exposées dans la note 1, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du Bureau de transition à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Bureau de transition à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Bureau de transition ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Bureau de transition.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Bureau de transition;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Bureau de transition à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Bureau de transition à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Lana Dar, CPA, CA
Directrice principale

Vancouver, Canada
Le 27 juillet 2021

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES

État de la situation financière

Au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	8 508	20 647
Débiteurs	111	115
Total de l'actif financier	8 619	20 762
Passif		
Créditeurs et charges à payer	632	535
Total du passif	632	535
Actif financier net	7 987	20 227
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 6)	25	35
Charges payées d'avance	202	173
Total de l'actif non financier	227	208
Excédent accumulé	8 214	20 435

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :



Douglas M. Hyndman
Président et premier dirigeant

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021 Budget	2021 Chiffres réels	2020 Chiffres réels
Charges d'exploitation			
Rémunération et avantages sociaux	3 570	3 647	3 306
Locaux	983	929	918
Services externes	478	345	379
Données et technologie	310	291	216
Déplacements et consultations	125	14	179
Administration	46	24	46
Amortissement	37	28	33
Éventualités	300	-	-
Total des charges d'exploitation	5 849	5 278	5 077
Financement de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (note 5)	4 500	7 046	4 436
Total des charges	10 349	12 324	9 513
Produits			
Intérêts créditeurs	115	103	540
Résultats nets d'exploitation	(10 234)	(12 221)	(8 973)
Excédent accumulé au début de l'exercice	20 435	20 435	29 408
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	10 201	8 214	20 435

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021 Budget	2021 Chiffres réels	2020 Chiffres réels
Résultats nets d'exploitation	(10 234)	(12 221)	(8 973)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(60)	(18)	(15)
Amortissement des immobilisations corporelles	37	28	33
Acquisition de charges payées d'avance	(173)	(202)	(173)
Utilisation des charges payées d'avance	173	173	142
Diminution de l'actif financier net	(10 257)	(12 240)	(8 986)
Actif financier net au début de l'exercice	20 227	20 227	29 213
Actif financier net à la fin de l'exercice	9 970	7 987	20 227

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds :		
Intérêts sur dépôts	103	540
Total des rentrées de fonds	103	540
Décaissements :		
Rémunération et avantages sociaux	(3 569)	(3 187)
Installations, services et fournitures	(1 609)	(1 826)
Financement de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (note 5)	(7 046)	(4 436)
Total des décaissements	(12 224)	(9 449)
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	(12 121)	(8 909)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18)	(15)
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	(18)	(15)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(12 139)	(8 924)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	20 647	29 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	8 508	20 647

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Le 31 mars 2021

1. Nature des activités

Le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (le Bureau de transition) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières* (la Loi), promulguée le 13 juillet 2009. Il a pour objectif d'appuyer la mise en place d'un régime canadien et d'une autorité canadienne de réglementation des valeurs mobilières.

Le gouvernement du Canada est l'une des administrations participantes signataires du Protocole d'accord concernant le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (le PA). Le Bureau de transition aide à renforcer les capacités de réglementation des marchés des capitaux qui relèvent de la compétence du gouvernement du Canada et appuie également la participation fédérale au régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (le régime coopératif). Cela comprend ce qui suit :

1. Se préparer à l'application réussie des dispositions de la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* fédérale proposée relatives au risque systémique et à la collecte nationale de données.
2. Conseiller le gouvernement du Canada sur les questions liées à la *Loi sur la stabilité des marchés des capitaux* et au régime coopératif.
3. Appuyer d'autres aspects de la mise en œuvre du régime coopératif.

Le budget fédéral de 2021 a proposé un financement supplémentaire de 12 millions de dollars pour le Bureau de transition. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a voté la suppression du financement proposé dans le projet de loi C-30, la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2021*. Le Parlement a rejeté une motion du gouvernement visant à rétablir la disposition de financement à l'étape du rapport du comité. Rien ne garantit que le financement proposé sera rétabli par le gouvernement ou qu'il sera approuvé par le Parlement. Le Bureau de transition s'attend à pouvoir fonctionner jusqu'en mars 2022 en utilisant les fonds existants, mais si aucun financement supplémentaire n'est accordé en 2021-2022, il lui faudrait alors commencer à mettre fin à ses activités. Or, ces facteurs donnent lieu à des incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Bureau de transition d'assurer la continuité de ses activités. Les présents états financiers ne comportent aucun rajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs ou des produits et des charges

déclarés, et de tels rajustements pourraient s'avérer nécessaires si le Bureau de transition ne reçoit pas de financement additionnel.

Le gouvernement du Canada a droit à tout intérêt résiduel sur l'actif du Bureau de transition après le paiement de ses dettes et de ses obligations.

2. Principales méthodes comptables

a) Présentation

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Financement accordé par le gouvernement du Canada

Le financement accordé par le gouvernement du Canada en vertu de la Loi est comptabilisé dans l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel le financement est autorisé par le ministre des Finances. Se reporter à la note 4.

c) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation du Bureau de transition sont constatées lorsque les biens sont reçus ou lorsque les services sont rendus.

d) Financement de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

Le financement de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux est constaté dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé au cours de l'exercice pendant lequel le financement est autorisé par le Bureau de transition, lorsque tous les critères d'admissibilité ont été respectés. Se reporter à la note 5.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et les dépôts portant intérêt. Il n'y a aucun risque de fluctuation de valeur. Se reporter à la note 3.

f) Instruments financiers

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mesurés à leur juste valeur.

ii) Débiteurs

Les débiteurs comprennent les remboursements de TPS/TVH à recevoir et les débiteurs de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux pour les coûts

payés en son nom. Les débiteurs de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux sont établis à leur coût.

iii) *Créditeurs et charges à payer*

Les créiteurs et les charges à payer sont établis à leur coût, dont la majeure partie est exigible dans les trois mois suivant la fin de l'exercice.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile prévue de l'actif, soit :

Ordinateurs (matériel et logiciels)	– 3 ans
Matériel de télécommunications	– 3 ans
Mobilier de bureau	– 5 ans
Améliorations locatives	– le moindre de la durée du bail ou de la durée de vie utile prévue

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus au fonctionnement du Bureau de transition, son coût est réduit à sa valeur de réalisation nette.

h) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif ainsi que sur les charges présentées dans les états financiers. Au moment de préparer ces états financiers, la direction juge ces hypothèses et estimations réalistes. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations. Les principales estimations de la direction ont trait à la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Fonds déposés – exploitation	255	451
Fonds déposés – portant intérêt	8 253	20 196
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 508	20 647

Le rendement moyen des dépôts portant intérêt au cours de l'exercice a été de 0,65 % (2,15 % en 2020). Les fonds déposés ne sont grevés d'aucune affectation.

4. Financement accordé par le gouvernement du Canada

Le Bureau de transition n'a reçu aucun financement du gouvernement du Canada au cours de l'exercice ou celui de l'année précédente. Le financement cumulatif reçu en vertu de la Loi depuis juillet 2009 totalise 107,5 millions de dollars. Voir aussi la note 1.

5. Financement de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux

L'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC) est une entité sans but lucratif constituée pour le compte des administrations participantes en tant qu'organisme provisoire jusqu'à l'établissement de l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC) tel que proposé aux termes du PA. En août 2016, le Bureau de transition a conclu un accord de financement par lequel il fournira un financement global allant jusqu'à 30 millions de dollars afin d'appuyer les activités de l'OMAMC avant la constitution de l'ARMC. Un financement global de 27,4 millions de dollars a été versé à l'OMAMC au 31 mars 2021.

Le Bureau de transition met également des locaux à bureaux à la disposition de l'OMAMC et lui offre des services de soutien administratif gratuitement aux termes de l'accord de financement. Les biens et services fournis ne sont pas pris en compte dans les présents états financiers, car leur juste valeur ne peut être estimée de façon raisonnable.

Les retards dans l'élaboration de la loi visant à créer le régime coopératif ont poussé l'OMAMC à interrompre ses activités à compter du 31 mars 2021. Comme l'OMAMC n'est pas opérationnelle, ses besoins financiers permanents ont été réduits considérablement et l'entente de financement ne convient plus à la nature et à la portée de ses activités. Le Bureau de transition et l'OMAMC ont donc convenu de mettre fin à l'entente de financement et de la remplacer par une nouvelle entente de financement. La nouvelle entente de financement est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021 et met à la disposition de l'OMAMC un financement global de 350 000 \$ pour couvrir ses coûts permanents. Une somme de 50 000 \$ a été accordée en vertu de l'entente initiale pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021. Aucun autre financement n'est disponible en vertu de l'entente initiale.

6. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers de dollars)</i>	Ordinateurs et matériel de télécom.	Mobilier de bureau	Amélior- ations locatives	2021	2020
Coût					
Solde d'ouverture	297	104	143	544	529
Acquisitions	18	-	-	18	15
Solde de clôture	315	104	143	562	544

Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture	264	102	143	509	476
Amortissement	27	1	-	28	33
Solde de clôture	291	103	143	537	509
Valeur comptable nette	24	1	-	25	35

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Bureau de transition englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer. Ces instruments financiers exposent le Bureau de transition au risque de crédit et au risque de liquidité.

a) Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le Bureau de transition à un risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les débiteurs. Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Bureau de transition sont confiés sous forme de dépôts à vue à une banque à charte canadienne de l'annexe 1. Par conséquent, le Bureau de transition ne s'expose à aucun risque de crédit important. Son exposition se limite à la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Débiteurs

Compte tenu de la nature et de la source des débiteurs, le Bureau de transition n'estime pas que le risque de crédit est important.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau de transition éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer le risque de liquidité, le Bureau de transition s'efforce de veiller à ce que le coût de ses activités et ses charges ne dépassent pas le montant du financement accordé par le gouvernement du Canada.

Chaque année, le Bureau de transition soumet au ministre des Finances de l'information sur ses dépenses prévues et sollicite du financement au besoin afin de disposer de ressources financières suffisantes pour s'acquitter des obligations qui viendront à

échéance au cours de l'année. Le Bureau de transition surveille ses engagements de dépenses afin de pouvoir s'acquitter de ses obligations à même le financement disponible.

Le niveau de risque de liquidité a augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison du financement supplémentaire proposé pour le Bureau de transition qui n'a pas été approuvé par le Parlement, comme il est décrit à la note 1. Le Bureau de transition s'attend à pouvoir fonctionner jusqu'en mars 2022 en utilisant les fonds existants, mais si aucun financement supplémentaire n'est accordé en 2021-2022, il lui faudrait alors commencer à mettre fin à ses activités afin de s'acquitter de ses obligations restantes.

Le niveau de risque de crédit n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent, et le Bureau de transition n'a pas modifié ses pratiques de gestion du risque.

8. Opérations entre apparentés

Le Bureau de transition est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Au cours de l'exercice, le Bureau de transition a reçu gratuitement des services de la part du Bureau du vérificateur général du Canada; ces services d'une valeur de 98 000 \$ (98 000 \$ en 2020) se rapportaient à l'audit des états financiers. Le coût de ces services fournis à titre gracieux n'a pas été inscrit à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

9. Obligations contractuelles

Le Bureau de transition a conclu des ententes en vue de la location de locaux à bureaux et de matériel. Conformément à ces ententes, le Bureau de transition est tenu d'effectuer les paiements annuels suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021-2022	2022-2023	Total
Paiements de location	1 129	845	1 974

Ces paiements comprennent les coûts d'exploitation et les impôts fonciers rattachés aux locaux à bureaux loués. Ces coûts font l'objet de rajustements chaque année en fonction de la part des coûts engagés par le locateur qui est imputable au Bureau de transition.

Vancouver :

Case postale 10170, Pacific Centre
701, rue West Georgia, Bureau 1650
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1E4

Toronto :

Case postale 109, Tour TD Nord
77, rue King ouest, Bureau 3110
Toronto (Ontario)
M5K 1G8

Site Web : www.csto-btcvm.ca**Courriel :** info@csto-btcvm.ca**Sans Frais :** 888-697-5390**Téloc. :** 888-701-5177

LE BUREAU DE TRANSITION CANADIEN
EN VALEURS MOBILIÈRES

CANADIAN SECURITIES TRANSITION OFFICE